

BULLETIN D'ADHESION - ANNEE 20__/20__

☐ CANI PARC SEUL (12€ 1er chien) / ☐ BALADES ET CANI PARC INCLUS (50 € 1er chien)

+ 10€ par chien supplémentaire

Nom : _____ Prénom : _____

CONJOINT(E) NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville: _____

Tel: _____ mail: _____

Nom du chien			
Race			
Date de Naissance			
Sexe F/M			
Stérilisée / Castré ?			
Date dernier vaccin			
N° identification			
Total	... € 1er chien	... € 2ème chien	... € 3ème chien

J'accepte de devenir membre de l'association : Promouvoir le chien en Corrèze et d'accepter le règlement intérieur de l'association ainsi que du Caniparc. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation **non remboursable** d'un montant de _____ € due pour l'année.

(Facultatif) Je désire faire un don à l'association d'une valeur de _____ €. Toute l'équipe Promouvoir le chien en Corrèze **vous remercie** de votre générosité, les dons nous permettent de diversifier nos activités autour du chien ainsi qu'à l'entretien du Caniparc.

☐ Chèque N° _____ « à l'ordre de Promouvoir le chien en Corrèze »
☐ Virement : **IBAN** FR76 1871 5001 0108 0015 4424 531 / **BIC** CEPAFRPP871 / Caisse d'Epargne Auvergne Limousin
☐ Espèces

Autorisation d'apparaître en photo ☐ oui ☐ non

DOCUMENTS NECESSAIRES A L'INSCRIPTION

(Sans ces documents aucune inscription possible)

- ATTESTATION DE RESPONSABILITE CIVILE
- COPIE CARNET DE SANTE AVEC VACCINS A JOUR
- SIGNATURE CHARTE D'UTILISATION DU CANIPARC

Fait et signé à _____

Le _____

Signature de l'adhérent(e)

ASSOCIATION PROMOUVOIR LE CHIEN EN CORREZE - Mairie de Malemort - 14 Rue Jean Jaurès, 19360

N° Adhérent: _____

Tel : 07.80.47.93.36 - Facebook : PROMOUVOIR LE CHIEN EN CORREZE



Charte d'utilisation du cani parc

Le parc est un espace canin de liberté favorisant l'harmonie entre les chiens et les échanges entre les usagers.

La mairie de Malemort met à la disposition de l'association Promouvoir le chien en Corrèze, un cani parc d'environ 6 000 m² entièrement clôturé.

Cet espace a été créé en prenant en compte les besoins des chiens et de leurs maîtres pour faciliter les promenades sans laisse en toute sécurité.

Néanmoins l'utilisation de cet espace nécessite le respect de certaines règles définies dans cette charte afin de garantir une bonne cohabitation entre tous les usagers de cet espace vert.

Article 1 :

Cet accès est autorisé sous l'entière responsabilité des maîtres des chiens.

Article 2 :

Les usagers sont responsables sur le fondement des articles 1382 à 1385 du code civil des dommages de toute nature qu'ils peuvent causer par eux mêmes les personnes, les animaux ou les objets dont ils ont la charge ou la garde.

Article 3 :

Les chiens de première et seconde catégories sont strictement interdits dans le parc.

Article 4 :

Seules les personnes adhérentes à l'association Promouvoir le chien en Corrèze à jour de leur cotisation, connaîtront le code d'accès qui sera changé régulièrement.

Article 5 :

Le portail devra rester fermé et verrouillé avec le cadenas après chaque passage de l'adhérent et de son chien.

Article 6 :

Le code ne devra pas être divulgué à une personne non adhérente.

Article 7 :

L'association pourra se retourner contre l'adhérent si les règles non respectées ont entraîné un dommage à autrui.

Article 8 :

La ville de Malemort ou l'association ne pourront être tenus responsables de tout accident dû à l'utilisation normale ou anormale de l'équipement mis à disposition des utilisateurs ou en cas de fugue.

Article 9 :

Les muselières, les colliers à piques ou électriques sont interdits.



Engagements des usagers

Par sa présence le propriétaire du chien s'engage à :

Veiller au respect du bien être du chien :

- ° S'assure que son chien est identifié , vacciné, vermifugé et traité contre les parasites.
Celui ci devra être sociable envers les humains ainsi que ses congénères.
- ° Entre dans l'espace avec un chien calme et quitte cet espace si l'animal est trop énervé ou aboie trop.
- ° Ne regroupe pas trop de chiens dans un même espace clos.
Une trop forte densité de chiens dans un lieu fermé accroît les comportements excessifs.
- ° Ne fréquente pas l'espace pendant les chaleurs des femelles.
- ° Est réactif lors d'éventuels conflits entre chiens.
En cas de bagarre la responsabilité des maîtres est engagée.
- ° Evite d'apporter des jouets ou tout autre objet pouvant créer une compétition entre plusieurs chiens.
- ° Evite de donner à manger aux chiens.
- ° Porte une attention particulière au comportement du chien en présence d'enfants.
- ° Veille à ce que les chiens ne dégradent pas les plantations présentes sur le site si récentes.
- ° Ne vient pas avec un chiot de moins de 4 mois.

Veiller au respect du bien être des usagers et des habitants :

- ° Evite toute nuisance sonore pouvant troubler la tranquillité publique.
- ° Ramasse immédiatement les déjections canines de son animal en utilisant les poubelles mises à disposition.
- ° Ne laisse pas de nourriture ou autre déchet au sol.
- ° Evite toute dégradation de la parcelle et fait attention aux éventuels équipements présents sur le site.
- ° Respecte toutes les consignes de sécurité données par la ville de Malemort.
- ° Afin d'éviter tout risque d'accident et de blessure , il est fortement déconseillé de venir avec des enfants en bas âge, en poussettes ou en landaus.

Vu et pris connaissance le :

Signature.